

Question écrite de Kattrin JADIN au ministre de l'Emploi concernant le déménagement de l'ONEM à Verviers

Kattrin JADIN (MR) :

L'ONEm de Verviers a prévu de déménager dans des nouveaux locaux, il est vrai que le bâtiment de la galerie des deux places devenaient sans doute assez vieux et obsolète. Cela-dit, la nouvelle implantation pose plusieurs questions, l'ONEm n'est plus propriétaire mais bien locataire des installations, l'accès pour le public sera également plus difficile. Nous savons que par le passé pour des raisons d'économie, l'ONEm de Verviers a failli disparaître pour relocaliser les services à Liège, c'était sans compter sur la mobilisation des travailleurs à l'époque. Il ne faut pas non plus perdre de vue l'aspect linguistique de la localisation de l'ONEm à Verviers, effectivement la communauté germanophone dépend aussi de ce bureau confirmant l'importance de la localisation. Au niveau de l'accès au public, la nouvelle situation est clairement plus délicate, même si nous ne sommes pas loin du centre-ville, aucun transport en commun ne désert cet endroit de la ville.

1. Quelles sont les raisons de ce changement d'implantation à Verviers?
2. Pouvez-vous rassurer les travailleurs et les utilisateurs du service que l'ONEm, bien que locataire aujourd'hui, restera bien à Verviers sur le long terme?
3. Intégrez-vous dans les choix des emplacements des services des critères d'accessibilité pour les citoyens?

Kris PEETERS, ministre:

1. Les raisons, pour lesquelles l'ONEM voulait quitter ses bureaux actuels, situés au quatrième et au cinquième étage de la Galerie des 2 Places, une galerie qui est en copropriété et qui est pour la plupart inoccupée et abandonnée à cause de son état abominable, sont les suivantes :

- La présence d'amiante dans le bâtiment ;
- Le système de détection d'incendie n'est plus en ordre ;
- Les chemins d'évacuation sont régulièrement bloqués et barrés ;
- La présence dans la galerie de toxicomanes , de seringues, de squatters et de sans-abris ;
- L'aménagement des bureaux n'est pas adapté afin de pouvoir garantir la sécurité du personnel dans le cadre de la gestion de conflits potentiels ;
- Les besoins considérables et nécessaires en matière d'investissement dans le bâtiment à court terme, aussi bien en ce qui concerne les parties partagées du bâtiment que les parties en propriété de l'ONEM.

2. Le bail est conclu pour une durée de 9 ans et expire le trente-et-un mars deux mille vingt-quatre.

3. Evidemment. La distance, de la gare de Verviers Central jusqu'au bâtiment de la Rue Bériveau, est d'un kilomètre virgule deux. Cela signifie 15 minutes à pied. Le bus TEC, numéro sept cent et un, passe tous les treize minutes par l'arrêt Léopold, qui est à deux minutes à pied. Un parking non payant de minimum 5 places est prévu en face du bâtiment.